

## Conférence de presse

Zurich, le 10 décembre 2009

# Remarques introductives de Philipp Hildebrand

## 1. Introduction

Lors de la conférence de presse de l'été dernier, nous avons évoqué un retour graduel au calme de l'environnement général des marchés financiers, et ce compte tenu des perspectives d'avenir incertaines. Depuis, nous observons que les banques ont retrouvé en majorité le chemin de la rentabilité. Les scénarios catastrophes qui étaient diffusés presque journalièrement il y a un peu plus d'une année ont totalement disparus. La tentation est donc grande de revenir aux affaires courantes.

Nous ne devons toutefois pas oublier que le système financier international était au bord de l'effondrement à cette époque-là. Les mesures d'aide prises en faveur des banques n'avaient jamais connu une ampleur pareille. La chute dramatique de l'activité économique globale a nécessité des mesures de politique monétaire et budgétaire exceptionnelles, qui ont dû être maintenues jusqu'à ce jour. L'effondrement du système financier a pu être évité de justesse, et la menace d'une grande dépression, écartée.

Cette expérience nous montre clairement que le principe de durabilité doit caractériser davantage que par le passé l'évolution du système financier international. Non seulement les gouvernements et les contribuables en retirent un avantage, mais aussi, et avant tout, le système financier. Car, on ne peut exclure que les moyens de la politique monétaire et budgétaire ne soient à l'avenir plus en mesure de faire face à une crise et de permettre un sauvetage des banques revêtant une importance systémique.

## 2. Procédure sur le plan international

En ce qui concerne les objectifs de la réglementation future, un large consensus règne par conséquent à l'échelon international parmi les autorités compétentes. Avec le concours actif de la Suisse, le Conseil de stabilité financière (CSF) a formulé ces objectifs de manière claire. Il convient d'amener le système financier jusqu'à ce qu'il soit en mesure de contribuer à une croissance économique durable. Celui-ci ne doit plus jamais être exposé à des risques si élevés et, simultanément, disposer de si petits coussins de sécurité. En outre, il faut absolument éviter une privatisation des gains et une répercussion des pertes sur la collectivité.

Zurich, le 10 décembre 2009

2

Fondamentalement, on peut distinguer deux approches pour atteindre ces objectifs. D'une part, il y a des mesures préventives qui visent à réduire la probabilité d'un effondrement des banques ou d'une crise systémique. Pour ce faire, il convient de renforcer les coussins de sécurité. Le relèvement peut s'opérer notamment par des exigences plus rigoureuses en matière de fonds propres et de liquidités. D'autre part, il y a des mesures qui ont pour but de diminuer les coûts d'une crise une fois que celle-ci est survenue.

## 2.1 Prévention

La mise en œuvre de mesures préventives est déjà fort avancée sur le plan international. Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en conformité avec les décisions du G20 et du CSF, a élaboré des mesures importantes en ce qui concerne la réglementation des fonds propres et des liquidités. Ce train de mesures, soumis à consultation, sera publié début 2010.

Au nombre des mesures visant à renforcer les fonds propres figurent un calibrage plus rigoureux de la pondération des risques en vue de déterminer les fonds propres exigés au niveau réglementaire, l'amélioration de la qualité de ce coussin de fonds propres et une restriction directe du degré d'endettement (*leverage ratio*). Les effets combinés de toutes ces mesures seront analysés par le Comité de Bâle dans le courant de 2010, afin de calibrer l'ensemble des exigences en matière de fonds propres.

Les mesures dans le cadre de la réglementation des liquidités visent à assurer, justement en période de crise, un niveau suffisant de disponibilités dans les établissements financiers. Le Comité de Bâle propose un standard minimal global en matière de réglementation des liquidités. Une telle norme doit ainsi garantir que les établissements financiers puissent se constituer un coussin de liquidités qui leur permet d'avoir assez de disponibilités pour faire face à des scénarios de stress à court et à moyen terme.

En Suisse, nous avons déjà mis en œuvre des exigences, complétées par un *leverage ratio*, plus sévères en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques. Ces exigences sont conformes aux décisions du Comité de Bâle. Elles revêtent un caractère anticyclique, c'est-à-dire que, dans les périodes favorables, les banques doivent constituer un coussin de fonds propres qui se situe au-dessus d'un certain niveau minimal. Dans des phases difficiles, le coussin de fonds propres peut en revanche s'inscrire au-dessous du niveau observé dans les périodes favorables. Une nouvelle réglementation en matière de liquidités se trouve actuellement en phase de test et de calibrage. Elle prend en considération tous les postes du bilan et hors bilan d'une certaine importance pour les liquidités et se fonde dans la mesure du possible sur les normes internes de management des banques. De ce fait, elle rend les grandes banques plus robustes face aux perturbations sur le marché interbancaire et aux retraits de dépôts de forte ampleur. Sont ainsi favorisés un financement à plus long terme et des papiers-valeurs de meilleure qualité qui, même dans un environnement de marché stressé, peuvent générer des liquidités. Cette nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur au deuxième trimestre de 2010.

Zurich, le 10 décembre 2009

3

Mesdames et Messieurs, ces progrès et le large consensus obtenus sur le plan international peuvent sans aucun doute être appréciés positivement. Mais ils ne concernent jusqu'ici que les mesures préventives. Ces dernières, comme je l'ai mentionné au début, réduisent la probabilité de survenance d'une crise. Toutefois, elles ne peuvent empêcher systématiquement toute crise. Une nouvelle crise arrivera inéluctablement, et nous devons être prêts à y faire face.

### **3. Nécessité de mesures de résolution de défaillance bancaire – *too big to fail*, le plus grand défi**

Nous avons donc besoin d'instruments permettant de réduire nettement les coûts d'une crise. Car, l'actuelle crise nous lègue un système bancaire avec de grands établissements qui exercent une activité sur le plan international et qui, dorénavant, disposent d'une garantie implicite de l'Etat. Le système bancaire reconnaît maintenant ouvertement qu'un véritable problème existe du fait que des banques revêtant une importance systémique bénéficient de cette garantie. Cette dernière est en effet en contradiction avec notre ordre économique reposant sur l'économie de marché. Une telle situation ne peut être tolérée. Il doit être possible que l'échec d'un établissement financier – même grand – ne menace aucunement le système financier ou l'économie réelle sur le plan existentiel.

Ces deux dernières années ont montré on ne peut plus clairement les risques que les banques revêtant une importance systémique représentent en général pour la stabilité du système financier et l'économie en général.

Premièrement, dans ce type d'établissements, il existe fondamentalement une inclination à prendre des risques excessifs (aléa moral). La concrétisation de ces risques peut – comme cela est arrivé – entraîner des pertes d'un ordre de grandeur inimaginable. Deuxièmement, les coûts éventuels des mesures de soutien pour des banques d'importance systémique sont énormes. Troisièmement, plus ces établissements sont grands par rapport à un Etat, plus la probabilité que ces coûts dépassent les moyens de ce seul Etat (problématique du *too big to rescue*) est élevée.

Les dirigeants des pays du G20 ont saisi à temps l'importance de ces risques et ont chargé le CSF d'élaborer d'ici fin octobre 2010 des propositions de solutions concernant les problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue*.

Dans son rapport intermédiaire publié début novembre 2009, le CSF se focalise sur trois éléments de solutions. En outre, il suit attentivement les développements d'autres propositions de solutions sur les plans national et international.

Pouvoir appliquer de manière ordonnée une procédure à un établissement financier actif sur le plan international et se trouvant dans une mauvaise posture constitue dans l'optique du CSF un élément de solution important des problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue*. A cette fin, une bonne communication au sein des autorités concernées, d'une part, et entre celles-ci et les responsables de l'élaboration de plans d'urgence, d'autre part, est indispensable. Reconnues au niveau international dans toutes les jurisprudences, une réglementation relative à la dissolution d'un établissement

Zurich, le 10 décembre 2009

4

d'importance systémique est assurément un très bel objectif. En réalité toutefois, des réglementations nationales continueront d'être appliquées dans ce domaine. Aussi la reconnaissance réciproque de réglementations nationales compatibles entre elles – et, partant, les adaptations de structures et de processus en découlant – semble-t-elle, à notre avis, un objectif plus réaliste.

Le deuxième élément de solution, proposé par le CSF, prévoit de compléter le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidités par diverses mesures qui influent sur les structures d'organisation d'établissements financiers revêtant une importance systémique. De telles mesures permettraient, par exemple, de détacher certains domaines d'un établissement qui sont importants pour le bon fonctionnement de l'économie et d'en liquider d'autres.

Le troisième élément envisagé par le CSF consiste en une infrastructure des marchés financiers conçue de telle façon que, dans le cas de l'effondrement d'une banque, les effets déstabilisants seraient aussi minimales que possible. Dans ce cas, les contreparties centrales pourraient jouer un rôle particulier. Ainsi, sur les marchés disposant d'une contrepartie centrale chargée des compensations et des règlements, tous les opérateurs ne traiteraient plus qu'avec cette contrepartie au lieu de devoir gérer d'innombrables relations d'affaires bilatérales. Le système financier deviendrait nettement moins complexe. Mais il est encore plus important que la contrepartie centrale garantisse, dans le cas de l'effondrement d'une banque, les engagements pris envers les autres opérateurs sur les marchés; cela permettrait en outre d'éliminer l'effet classique de domino. La Banque nationale, avec d'autres instituts d'émission et des autorités de surveillance, soutient de ce fait les efforts actuels que les banques ont entrepris en vue de faire passer de plus en plus par des contreparties centrales le marché gigantesque des produits dérivés qui sont négociés hors bourse. Il va sans dire que la gestion des risques de ces contreparties doit être particulièrement performante, et celle-ci a aussi son prix. En effet, une contrepartie centrale pourrait elle aussi courir le risque d'une défaillance. Etant donné que les conséquences d'une telle défaillance seraient fatales, les contreparties centrales devraient disposer de ressources financières suffisantes pour pouvoir surmonter elles-mêmes la défaillance des opérateurs les plus importants, et ce compte tenu de conditions de marché extrêmes.

#### **4. Responsabilité des milieux politiques**

La Banque nationale a engagé des ressources considérables pour faire avancer efficacement les propositions qui viennent d'être mentionnées en vue de résoudre les problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue*, non seulement dans des organes internationaux tels le CSF et le Comité de Bâle, mais aussi au niveau national, conjointement avec la FINMA. Les raisons en paraissent évidentes. Du fait de l'importance du secteur bancaire, avec deux grandes banques qui occupent une position centrale sur le marché suisse des crédits et des dépôts, les problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue* revêtent une acuité toute particulière dans notre pays.

Zurich, le 10 décembre 2009

5

C'est pourquoi nous devons être parfaitement au clair sur le fait que des mesures allant au-delà d'une norme internationale pourraient s'avérer nécessaire. Nous ne pouvons donc nous passer du soutien des milieux politiques pour rendre le système financier plus résistant et plus stable, eu égard aux problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue*. Si nous arrivons à gagner ce soutien, la compétitivité du secteur bancaire suisse sera renforcée durablement par une sécurité, une fiabilité et une confiance accrues. La mise sur pied par le Conseil fédéral d'une commission d'experts pour traiter le thème du *too big to fail* est un premier pas important que nous saluons. Par ailleurs, la disposition des grandes banques à participer activement à la recherche de solutions aux problématiques du *too big to fail* et du *too big to rescue* est également bienvenue. Les derniers développements illustrent parfaitement l'urgence de ce problème.

Mesdames et Messieurs, s'il ne nous est pas possible de réformer fondamentalement le système financier, il est à craindre qu'à l'avenir une crise de plus grande ampleur déclenche une telle contre-réaction protectionniste et réglementaire que même notre système d'économie de marché, auquel nous devons notre prospérité, subirait des dommages. Dans l'intérêt des générations futures, nous nous devons donc d'entreprendre quelque chose face à cette menace. Rien faire n'est pas une option.